



**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février, à 20h00, le conseil municipal, dûment convoqué en date du onze février 2026, s'est réuni en Mairie de Larajasse, sous la présidence de Monsieur Fabrice BOUCHUT, Maire,

Etaient présents : Fabrice BOUCHUT, Claude GOY, Marie Christine PONCET, Régis GUINAND, Jean Marc BRUYAS, Virginie BONNIER, Gilles BROSSARD, Sonia GILBERT, Patrick CHILLET, Nadine GOUTAGNY, Pierre CORDIER, Gisèle PIEGAY, Yann MALEYSSON, Marilyne POYARD, Franck ESSERTEL, Ludovic GOY

Absents :

Excusés : Christine DENIS,

Pouvoirs : Christine DENIS pouvoir à Claude GOY,

Secrétaire de séance (L2121-15 CGCT) : Yann MALEYSSON

Quorum : 9

16 présents – 17 votants

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour de la réunion :

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 22 janvier 2026
- **Finances :**
 - **Budget Zone Artisanale :**
 - Délibération : Approbation du compte financier unique (CFU) exercice 2025
 - **Budget Communal**
 - Délibération : Approbation du compte financier unique (CFU) exercice 2025
 - Délibération : Affectation du résultat de l'exercice 2025
 - Délibération : Approbation du budget primitif communal exercice 2026
 - Délibération : Vote des taux des impôts locaux
 - Délibération : Fongibilité des crédits
 - Délibération : Subvention au CCAS
- **Scolaire :**
 - Délibération : Fixation par élève du budget des fournitures scolaires
 - Délibération : Subvention dans le cadre du contrat d'association avec l'école Saint François
 - Délibération : Subvention pour projets scolaires
- Délibération : Modification du temps de travail d'un poste d'adjoint animation et mise à jour du tableau des effectifs
- Délibération : Complément sur l'échange de parcelles au lieu-dit La Rivoire et constat de désaffectation et déclassement de la parcelle D1215
- Décisions du maire

Questions diverses

- Commissions communales

⇒ **Approbation du procès-verbal de la séance précédente**

Le procès-verbal de la séance précédente en date 22 janvier 2026 **est approuvé à l'unanimité.**

⇒ Yann MALEYSSON est nommé secrétaire de séance

⇒ **Délibérations**

N°2026-07 : Approbation du compte financier unique budget zone artisanale exercice 2025 - AJOURNE

Monsieur le Maire informe que ce point ne peut pas être présenté au vote du Conseil Municipal.

La DGFIP, ayant rencontré des problèmes de logiciel au niveau national, n'a pas été en mesure de confirmer les données comptables et donc de fournir le Compte Financier Unique définitif pour pouvoir prendre la délibération.

Gilles BROSSARD fait part que les informations étaient conformes et les rapprochements étaient en adéquation avant le problème informatique, mais la DGFIP n'a pas été en mesure de fournir le document comptable (CFU).

Gilles BROSSARD présente malgré tout le réalisé de 2025, afin d'en porter connaissance aux membres du conseil municipal, qui pour certains, ne seront pas présents lors du vote définitif, puisqu'il aura lieu après les élections municipales.

Ce point est donc ajourné et sera inscrit à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

N°2026-08 : Approbation du compte financier unique budget communal exercice 2025 - AJOURNE

Pour les mêmes raisons que le point précédent, ce vote doit être ajourné.

Gilles BROSSARD présente les données comptables du réalisé de 2025 afin d'en informer les élus.

20h30 : Arrivée de Patrick CHILLET

N°2026-09 : Reprise du résultat de l'exercice 2025 budget communal

Monsieur le Maire précise que compte tenu du problème rencontré par la DGFIP, la reprise des résultats ne peut pas être une reprise des résultats définitifs puisque le CFU n'a pu être voté.

Toutefois, il est possible de procéder à la reprise anticipée des résultats sur la présentation d'un état de consommation et de réalisation des crédits de l'exercice 2025.

Gilles BROSSARD présente les données nécessaires à l'affectation du résultat.

Il est constaté une évolution en baisse du résultat depuis plusieurs années. Entre 2022 et 2025, la baisse est significative. Les dépenses restent sensiblement similaires, ce qui signifie que ce sont les recettes qui ont diminuées (notamment les dotations).

Les comptes de l'exercice 2025 du budget principal font apparaître les résultats suivants au 31 décembre 2025 :

- **Section de fonctionnement**

Un excédent de fonctionnement de :	+ 297 043,33 €
Un excédent de fonctionnement reporté de :	+ 200 000,00 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	+ 497 043,33 €

- **Section d'investissement**

Un déficit d'investissement de :	- 502 759,49 €
Un excédent d'investissement reporté de :	+ 708 441,61 €
Résultat de clôture du budget annexe ZA Bel Air	+ 61 106,16 €
Soit un excédent d'investissement cumulé de :	+ 266 788,28 €

Restes à réaliser en dépenses de :	- 343 576,13 €
Restes à réaliser en recettes de :	+ 478 186,99 €
Avec un résultat réel d'investissement de :	+ 401 399,14 €

Monsieur le Maire, sur proposition de la commission finances, propose d'affecter par anticipation le résultat de fonctionnement (+ 497 043,33 €) comme suit :

- + 297 043,33 € au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » en recettes d'investissement,
- + 200 000,00 € au compte 002 « excédent antérieur reporté » en recettes de fonctionnement.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Approuvé à l'unanimité

Gilles BROSSARD présente la trésorerie au 31 décembre 2025.

N°2026-10 : Approbation du budget primitif communal exercice 2026

Monsieur le Maire laisse la parole à Gilles BROSSARD pour la présentation de la proposition du budget primitif de la commune pour l'exercice 2026.

Pour la partie dépenses de fonctionnement, il explique la méthode de travail qui est de travailler article par article, en appliquant + 10% aux dépenses, et -10 % aux recettes.

Il explique les principales recettes prévues, notamment le produit des impôts locaux, les dotations de l'Etat et les subventions diverses.

Pour l'investissement, pour l'élaborer, la commission est partie d'un document de travail recensant les projets déjà engagés. Ce tableau est ensuite mis en forme par chapitre.

Compte tenu de la situation de fin de mandat, les projets et décisions déjà engagées ont été chiffrées. Les nouveaux projets initiés par la nouvelle équipe pourront être intégrés et si besoin pourront être complétés et/ou modifiés.

Les projets ont été envisagés sans nouvel emprunt.

Il est proposé d'établir le budget primitif de la commune pour l'exercice 2026 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	1 489 300,00 €	1 489 300,00 €
Investissement	1 478 000,00 €	1 478 000,00 €

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Approuvé à l'unanimité

Une information est faite sur les indemnités des élus et les frais de formation qui sont obligatoire.

Etat indemnités des élus :

Fonction	Indemnité maximale prévue pour la strate	Indemnité votée	Montant mensuel brut au 01/01/2026
Maire	51.6 %	45%	1 849,73 €
Adjoint délégué aux compétences « Information/communication », « Environnement », « Affaires scolaires », « Ressources humaines hors agents techniques »	19.8 %	25%	1 027,63 €
Adjoints (4)	19.8% x 4 = 79.2%	14% x 4 = 56%	575,47 €
Conseiller municipal délégué à l'économie	(Non-inclus dans l'enveloppe)	8%	328,84 €
Conseiller municipal délégué au réseau de chaleur et à l'éclairage public	(Non-inclus dans l'enveloppe)	8%	328,84 €
Conseiller municipal délégué aux finances	(Non-inclus dans l'enveloppe)	8%	328,84 €
Total	150.6 %	150%	

Formation élus :

Un budget équivalent à 2% des indemnités est prévu au budget pour la formation des élus. Il s'agit d'une dépense obligatoire.

Sur 2025, 1 formation en présentiel a été suivie par 1 élu. Des webinaires ont été suivis par des élus également.

N°2026-11 : Vote des taux des impôts locaux

Monsieur le Maire rappelle les taux d'imposition actuels :

- ⇒ Taxe habitation sur les résidences secondaires et logement vacant : 15,35 %
- ⇒ Taxe foncière bâti : 25,25%
- ⇒ Taxe foncière non bâti : 38,41 %

Gilles BROSSARD présente le classement des communes de la CCMDL par ordre de la taxe foncière bâti, montrant la position de la Commune dans les 3 dernières communes.

Il est précisé que le versement des dotations et subventions pourraient être regardé en vérifiant si la Commune sollicite également l'augmentation des impôts afin d'augmenter ses recettes et ne compte pas uniquement sur des dotations publiques.

La commission finances n'a pas pris de position nette, il est donc proposé au conseil :

- Ne pas augmenter les taux
- Augmentation des taux de + 0.5%
- Augmentation des taux de + 1%

Un exemple est présenté afin de se rendre compte de l'impact sur un contribuable en fonction des propositions.

Un échange lors de la réunion du bureau d'adjoints a eu lieu également, et même si les avis n'étaient pas homogènes, il a été évoqué qu'il serait peut-être préférable d'augmenter sensiblement les taux régulièrement, même minimum, plutôt que de le faire de manière occasionnelle mais plus forte.

Pour une augmentation de 1%, l'impact financier serait une recette supplémentaire de 3000 €.

Un débat s'engage sur une augmentation ou non. La majorité se prononce sur une augmentation pour favoriser une augmentation faible, mais plutôt régulière.

Au vu des échanges et des avis majoritaires qui en ressortent, Monsieur le Maire propose d'augmenter les taux de 1% :

- ⇒ Taxe foncière bâti : 25,50%
- ⇒ Taxe habitation sur les résidences secondaires et logement vacant : 15,50 %
- ⇒ Taxe foncière non bâti : 38,79 %

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Approuvé à 16 voix Pour, 0 voix Contre, 1 abstention

N°2026-12 : Fongibilité des crédits 2026

Gilles BROSSARD rappelle que la fongibilité permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

S'il l'utilise, le Maire devra en informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Cette disposition permettrait d'amender si besoin la répartition des crédits budgétaires entre chaque chapitre budgétaire (chapitres budgétaires classiques et chapitre opération) afin d'ajuster au plus près les crédits aux besoins de répartition et sans modifier le montant global des sections. Cette disposition ne change en rien les montants du budget, elle permet surtout de réaliser des opérations purement techniques avec plus de rapidité.

Pour rappel, cette possibilité avait été validée en 2025 et avait été utilisée.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

N°2026-13 : Approbation du versement d'une subvention au CCAS

Monsieur le Maire explique qu'afin de payer l'ensemble des dépenses de fonctionnement à intervenir sur le budget CCAS, il convient que le budget communal abonde le budget CCAS. Claude GOY présente le projet de budget 2026 qui sera présenté au CCAS la semaine prochaine pour approbation.

Compte tenu du besoin du budget CCAS, Monsieur le Maire propose le versement d'une subvention d'un montant de 2 500 €.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Approuvé à l'unanimité

N°2026-14 : Fixation par élève du budget des fournitures scolaires

Monsieur le Maire explique que chaque année scolaire, la commune participe au financement des fournitures scolaires de l'école publique.

Depuis plus de 2 ans, la participation est de 48€ par élève. La commission école propose, cette année, d'augmenter de 1€ la participation de fournitures scolaires. Ces crédits servent à acheter tous les consommables nécessaires à l'école et sont généralement utilisés complètement. Ces crédits sont débloqués sur présentation de factures, après validation de la direction de l'école.

Monsieur le Maire propose de suivre l'avis de la commission, et de fixer un budget de 49 € par élève, soit un montant de 2 989 € pour 61 élèves ; ainsi que de maintenir le crédit direction à 150 €.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Approuvé à l'unanimité

N°2026-15 : Subvention dans le cadre du contrat d'association avec l'école Saint François

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a mis en place un forfait communal scolaire pour attribuer l'aide financière annuelle par élève à l'école privée Saint François, en relation avec les dépenses effectuées annuellement pour un élève de l'école publique. Le mode de calcul permet de déterminer annuellement le coût de fonctionnement de l'école publique.

Ce coût, ramené à l'élève, permet de déterminer le forfait scolaire par élève que la commune ne doit pas dépasser dans le cadre de la prise en charge des dépenses de fonctionnement de l'école privée.

Claude GOY présente la proposition de la commission école d'appliquer cette année, une distinction entre la section de maternelle et d'élémentaire. En effet, le cout de l'ASTEM, personnel exclusivement attitré aux enfants de maternelle, est complètement intégré au cout des élèves maternelles. Alors qu'habituellement un cout global est calculé et ensuite divisé par le nombre, sans tenir compte de la distinction.

Claude GOY fait part de l'ensemble des dépenses afférentes à l'école publique pour l'année 2025, qui a permis de calculer le coût de revient d'un élève scolarisé à l'école publique ainsi :

- 1 430,82 € pour la section de maternelle
- 571,19 € pour un élève de la section élémentaire

Monsieur le Maire propose ainsi de verser une subvention de fonctionnement à l'école privée pour 2026 établie sur cette base, soit :

- Section de maternelle : 1 430,82 € par élève, pour 18 élèves, soit un montant total de 25 754,74 €
- Section élémentaire : 571,19 € par élève, pour 24 élèves, soit un montant total de 13 708,54 €

Soit un total de 39 463,32 €

Pour complète information, avec la méthode habituelle c'est la somme de 37 011 € qui aurait été versée.

La précision est faite que cette subvention apparait sur la même ligne budgétaire que celle des subventions versées aux associations.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Approuvé à l'unanimité

N°2026-16 : Subvention pour « Projets scolaires »

Monsieur le Maire propose de poursuivre l'action « projets scolaires » pour 2026, auprès de chacune des écoles.

La commission école propose d'augmenter la participation de 1 € par élève.

Il est donc proposé d'attribuer une somme de 26 € par élève, participant au projet scolaire.

Cette subvention est plafonnée à 26 € par élève, en fonction de l'effectif au 1er janvier.

Elle est attribuée pour les projets scolaires réalisés sur 2026.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Approuvé à l'unanimité

N°2026-17 : Modification du temps de travail d'un poste et modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire rappelle le changement de personnel au niveau des écoles qui a déjà présenté aux membres du Conseil.

Claude GOY informe que cela nécessite des modifications administratives, notamment par l'augmentation de + 10% du temps de travail d'un agent, qui est apparenté à la suppression du poste et à la création d'un nouveau.

Il est donc proposé de supprimer le poste du cadre d'emploi des adjoints d'animation à temps non complet, 22/35° et de créer un poste du même cadre d'emploi à temps non complet 25/35°.

Ainsi, à compter du 1^{er} mai 2026, Monsieur le Maire propose de fixer le tableau des effectifs, ainsi qu'il suit :

Cadre d'emploi	Catégorie	Durée hebdomadaire du poste en centième
Filière technique		
Adjoint technique	C	Temps complet
Adjoint technique	C	Temps complet
Adjoint technique	C	Temps complet
Adjoint technique	C	Temps complet
Adjoint technique	C	Temps non complet : 7.57/35°
Adjoint technique	C	Temps non complet : 23,5/35°
Filière animation		
Adjoint d'animation	C	Temps non complet : 2,61/35°
Adjoint d'animation	C	Temps non complet : 15,22/35°
Adjoint d'animation	C	Temps non complet : 25/35°
Filière médico-sociale		
ATSEM	C	Temps non complet : 26/35°

L'ensemble des postes serait ouvert à tous les grades des cadres d'emploi correspondants et pourrait être pourvu de manière permanente, par des agents contractuels.

Monsieur le Maire précise que l'avis du CST a été sollicité et que l'agent concerné a donné son accord.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Pierre CORDIER ne prend pas part au vote.

Approuvé à l'unanimité (16 voix)

N°2026-18 : Complément échange de parcelle La Rivoire et constat de désaffectation et déclassement de la parcelle D1215

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2025-47 du 18/09/2025 sur un échange de terrain au lieu-dit la Rivoire, afin de régulariser un chemin rural.

Suite à une demande du notaire, Monsieur le Maire informe qu'il convient de rajouter des éléments à ce dossier :

En plus de l'échange de :

- Acquisition de la parcelle D1221 pour une contenance 3 a 60 ca
- Cession de la parcelle D 1215 pour une superficie de 2 a 37 ca

Monsieur le Maire précise qu'il convient d'inclure dans cet échange :

- L'acquisition de la parcelle D1217 pour une superficie de 72 ca.

En outre, la parcelle D1215 est un chemin rural, qui n'est plus affecté à l'usage direct du public. Il résulte de cette situation une désaffectation de fait de ce bien et de le déclasser.

Les frais inhérents sont à la charge du demandeur.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Approuvé à l'unanimité

⇒ **Décisions du Maire**

	Objet	Fournisseur / demandeur / intéressé	Montant HT
4° : marchés publics inférieur à 90 000 € HT faisant objet d'un contrat			
03/02/2026	Réparation plots trottoirs Place de la Mairie	La clé des Champs	990,00 €
5° : louage de chose < 12 ans			
19/02/2026	Location temporaire logement Soleil couchant	Philippon-Bostetter G	
11° : Honoraires avocats, notaires huissiers, experts			
	Mission enquête publique - commissaire enquêteur	MASSARDIER Alexandre	922,88 €
24° : renouvellement adhésion aux associations < 1000 €			
	Adhésion 2026	AMF 69	346,76 €
	Adhésion 2026	CAUE Rhone	200,00 €
	Adhésion 2026	Groupement 4 cantons	643,65 €
	Adhésion 2026	GELF A	50,00 €

⇒ **Commissions communales - Points divers.**

- Services techniques : Compte rendu par Franck ESSERTEL
 - Le tracteur et l'élagueuse devrait arriver dans les prochaines semaines
 - Entretien des inches réalisé
 - Les barrières à neige bientôt retirées
 - Création d'un local sécurisé au CTM
 - Repas avec les bénévoles des chemins de randonnées a eu lieu.
L'entretien des chemins par des bénévoles est à conserver, car il est une vraie richesse. Le repas est bien symbolique, mais apprécié de tous. Ces bénévoles entretiennent une partie des 76 km de chemins de la Commune. Une remarque est faite sur l'intérêt de recueillir le temps passé approximatif afin de se rendre compte et de valoriser ce travail fait par ces bénévoles. Il est précisé qu'ils utilisent le matériel de la commune et que le carburant nécessaire est fourni.
- Commission JSRA : Compte rendu par Régis GUINAND

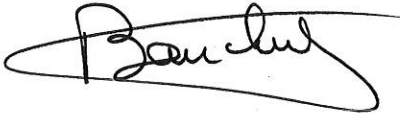
- Vu en adjoints, les demandes de subvention qui sont arrivées dernièrement seront examinées par la nouvelle équipe municipale.
- Commission urbanisme :
 - Il est fait en sorte que tous les dossiers puissent être examinés avant la fin du mandat. Les dossiers de permis de construire de la Marthaudière sont instruits par la CCMDL. A aujourd'hui, les autres dossiers sont à jour. Une dernière réunion de la commission urbanisme est prévue avant les élections pour épurer les dossiers qui seraient réceptionnés d'ici là.
- Ludovic GOY :
 - Sur le city stade de Lamure, les bancs ont été enlevés. Vont-ils être remis ? réponse : oui.
- Virginie BONNIER :
 - Parc de l'Aubépin : le sol de la petite cabane est détérioré. A voir pour le remplacer ou l'enlever car il peut être dangereux.
 - Apprécie les stops mis en place à l'Aubépin
- Patrick CHILLET :
 - Centre d'accueil : la visite de sécurité du SDNIS a nécessité quelques travaux afin de pouvoir obtenir un avis favorable de cette commission.
 - CCMDL - Réunion frelons asiatiques : à la recherche de piègeurs. La CCMDL essaye de revoir leurs budgets mais les collectivités devront certainement participer car cela est devenu d'utilité publique et les dégâts peuvent être importants. Du 15/03 au 15/05 est une période de réveil des reines, qu'il est important de stopper pour ne pas développer la construction de nids.
- Commission tourisme : Compte rendu par Marie Christine PONCET
 - Les supports des tables d'orientation sont prêts
 - Les gnosus : une nouvelle promotion des parcours va être lancée, ce qui devrait attirer de nouveaux randonneurs sur celui de St Appolinaire
 - Exposition actuelle de la Maison de Pays est sur la ligne de train St Paul / Montbrison
 - Développement de circuits vélo. De nouveaux parcours sont en projet : réunion le 12/03 au château de Pluvy
 - Fête de la clôture du grand prix littéraire : 27/02 à 18h00
 - Covoiturage solidaire lancé sur Larajasse : 25 personnes sur la commune sont d'ores et déjà inscrites. Ce projet est lancé par la CCMDL et commission solidarité active. 6 communes y participent et Larajasse est la seule sur le « territoire sud ».
 - La grande lessive : le 19/03 sur le thème : « le jeu du je nous »
- Commission bâtiments : Compte rendu par Jean Marc BRUYAS
 - Appartement du soleil couchant en cours de rénovation
- Planning à faire pour la tenue des bureaux de vote le 15/03
- Compte rendu par Fabrice BOUCHUT
 - Stops de l'Aubépin : plusieurs contestations de la part des usagers, mais les stops ne sont pas encore correctement matérialisés. Actuellement quelques retours des riverains qui sont très satisfaits. Remarque faite que 4 stops c'est peut-être beaucoup pour ce bourg. Cela est inconfortable pour les véhicules, mais c'est le plus efficace pour faire ralentir les véhicules. Il s'agit d'une solution proposée suite aux remarques de nombreux riverains pour contrer la vitesse. Si cela ne s'avère pas efficace d'autres solutions seront peut-être envisagées.

- La Commune a été sollicité pour une parcelle qui va être en vente dans le centre bourg de Larajasse. La famille voulait savoir si la parcelle intéressait la commune qui serait prioritaire si c'était le cas. Historiquement, une partie de cette parcelle avait été achetée pour l'aménagement du centre bourg et l'aménagement du parking vers l'école. Cette parcelle pourrait présenter un atout pour la Commune. Une décision sera prise lors d'un prochain conseil.
- La statue va être remise en place sur le bâtiment du soleil couchant.
- Rappelle que les conseillers délégués et municipaux sont en fonction jusqu'au 15 mars, quant au maire et adjoints jusqu'aux élections des nouveaux maire et adjoints.
- Remercie sincèrement les conseillers et adjoints pour ces 6 années de mandat

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

Le Maire

Fabrice BOUCHUT



Publié le

Le secrétaire de séance

Yann MALEYSSON

